

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.37.58

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

OBJET : SA UES Coopérative Soliha Méditerranée : aide à l'acquisition-amélioration de 9 logements locatifs sociaux PLAI à Marseille 14e, Tarascon et Vitrolles et annulation de l'aide accordée pour l'acquisition d'un logement à Marseille 14e arrondissement.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'intervention départementale en faveur de la construction et de la réhabilitation de logements locatifs sociaux (hors 13 Habitat), la S.A. U.E.S Coopérative Soliha Méditerranée - Bâisseurs de logements d'insertion, domiciliée 10 rue Marc Donadille 13013 Marseille, sollicite une subvention globale de 105 853 € et dans la limite de 10 % du prix de revient TTC de chaque opération afin d'accompagner l'acquisition et les travaux d'amélioration de 9 logements locatifs sociaux PLAI en diffus à Marseille 14e arrondissement, Tarascon et Vitrolles.

Le prix de revient prévisionnel total TTC de ces opérations, dont les caractéristiques techniques et financières vous sont présentées en annexes, s'élève à 1 060 744 €

L'octroi de cette subvention sera associé à la réservation pour le Département de 4 logements.

Par ailleurs, par délibération n° 84 du 29 mai 2015, une subvention globale de 305 055 € a été accordée à la SA UES Habitat Pact Méditerranée, ancienne dénomination de la SA UES Coopérative Soliha Méditerranée, afin d'accompagner l'acquisition-amélioration de 27 logements en diffus à Marseille, sur les 3^e, 14^e et 15^e arrondissements.

La société informe le Département qu'elle renonce à la subvention de 11 168 € accordée pour l'acquisition d'un logement situé 4, boulevard Danielle Casanova 13014 Marseille, l'opération ayant été annulée suite à la rétractation des vendeurs.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

